



Le devenir de l'ARBOUSIER Son fonctionnement Saison 2021, et...

1- LES CONSTATS

La vision de l'équipe municipale

Après...

- Les consultations des commissions « vivre longtemps, » et « Asso,... » et des concertations diverses plutôt de manière spontanée
- Des rencontres avec les membres de l'association qui gère « L'Abrix Bar à Vallabrix »
- Des discussions avec les communes de Vallérargues, Garrigue Ste Eulalie, La Capelle Masmolène
- Les lectures des divers diagnostics : historique politique et historique de gestion (docs en annexe)
- Une rencontre avec Mme Tronc (conseillère financière aux communes)

Nous ne souhaitons pas que l'Arbousier soit un simple espace à vocation purement marchand, de restauration, de plus sur le territoire.

Nous faisons les constats suivants :

- **Nous sommes dans une phase transitoire :**

Entre un passé riche mais un peu désuet et un futur envisagé mais non réalisé. Une refonte globale du passé est nécessaire pour envisager le futur. Tout n'est pas à jeter, mais tout n'est pas à refaire.

Actuellement un dossier est en cours et vise l'évolution potentielle du lieu vers un concept : café de pays /épicerie en circuit-court.

L'évolution structurelle du lieu doit être plus largement étudiée dans un plan global d'aménagement des espaces municipaux et notamment par la construction – ou non – d'une nouvelle salle polyvalente.

Ce plan global sera présenté et discuté en conseil municipal, dans les commissions concernées par ce sujet et en réunion publique avec les habitants du village.

En attendant la concrétisation – ou non – de ce projet, la proposition est de mettre en place l'organisation qui nous permettrait d'ouvrir à nouveau l'espace Arbousier + théâtre de verdure + parking adjacent à l'arbousier, comme un espace de service, de bar / restauration et de pratiques artistiques et culturelles.

Dans cette perspective un questionnaire a été distribué aux habitants afin de recueillir leurs attentes

- **Nous sommes face à plusieurs contraintes réelles :**

A- Le diagnostic de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) confirme que l'Arbousier n'est pas, en l'état actuel, viable économiquement.

Extraits du rapport de la CCI du Gard

Extrait 1 - La structure du local présente des points faibles que seuls des travaux d'aménagement / construction permettraient de compenser :

Absence de salle couverte et fermée (fréquentation soumise aux aléas météo)

Local exigu, peu ergonomique

Faible visibilité depuis la voirie

Une aire de stationnement de faible capacité.

Réserve non attenante

Extrait 2 - L'établissement est relativement mal équipé pour faire la cuisine (pas de matériel professionnel). Une partie des ustensiles de cuisine appartiennent à la géante. Une partie des repas sont confectionnés au domicile de la gérante

Extrait 3 - La gérante était employée municipale lorsque l'activité était exploitée en régie. Elle a repris l'activité en gérance à partir de 2015. Aujourd'hui, il n'y a pas de personnel. **Le chiffre d'affaires ne permet pas de couvrir des charges de personnel.**

Toutefois, durant l'été, elle reçoit une aide ponctuelle de sa fille, notamment les soirs où il y a du monde.

Ce type d'activité, mériterait, a minima, un salarié à plein temps, que ce soit pour le service ou en cuisine.

[...] Le pouvoir d'achat sur la commune étant a priori plus faible que la moyenne nationale, les produits et le service proposé doivent rester abordable afin de capter la clientèle locale.

Le résultat actuel ne permet pas une viabilité économique à l'année du café restaurant l'Arbousier.

Extrait 4: Au regard des spécificités et de la typologie de l'établissement, on peut définir une zone de chalandise du futur commerce contenue aux 105 ménages de la commune. Il s'agit d'un commerce de proximité, voire d'hyper proximité qui réalisera l'essentiel de son chiffre d'affaires grâce aux habitants de la

commune, touristes en villégiature dans la commune, clients occasionnels

Extrait 5 : Hypothèse de fonctionnement

La période d'ouverture est fixée de mai à septembre. Il ne paraît pas à ce stade réaliste d'envisager une ouverture à l'année au regard de l'importance de la zone de chalandise et de la part de CA réalisé grâce à l'apport touristique.

L'établissement serait ouvert 26 jours par mois.

La capacité du restaurant est donnée pour 50 couverts

Des travaux d'aménagement de l'Arbousier seraient réalisés afin de sécuriser l'activité en début de saison et en fin de saison.

Le ticket moyen en restauration est fixé à 10 €. Il s'agit d'un tarif moyen estimé sur la base de ce qui est proposé actuellement (assiette tapas / plat du jour / plat du jour + dessert) Il pourrait toutefois être envisagé d'augmenter sensiblement les tarifs notamment le soir et de développer l'activité « tapas » les soirs d'évènements (concerts) qui ne sont pas forcément propice à l'activité de restauration traditionnelle.

Le ticket moyen en débit de boissons est fixé à 3 ou 4 € selon le mois.

Le gérant proposera 2 services (midi et soir).

L'association qui organise les concerts continuerait d'installer une buvette

Les investissements réalisés dans les locaux ne seraient pas à la charge du gérant.

Le loyer serait maintenu au niveau actuel : 131 € HT / mois

Extrait 6 – l'extension

Le projet d'extension porté par la municipalité a vocation à permettre de sécuriser l'activité de l'Arbousier.

Il consiste à créer un atelier permettant d'installer une véritable cuisine et couvrir une partie de la terrasse afin de permettre l'accueil de clients lorsque la météo n'autorise pas le service en terrasse. La climatisation ou un système de rafraîchissement de l'air (brumisateur) serait également bienvenu pour la période estivale. Ce projet d'aménagement du local représente une réelle opportunité pour le développement de l'activité.

Conclusion du rapport :

L'établissement, par son cadre privilégié, bénéficie d'atouts indéniables. Les animations (concerts et événements) attirent en période estivale de nombreux spectateurs et clients potentiels.

Nous noterons toutefois que les $\frac{3}{4}$ du chiffre d'affaires sont réalisés sur les mois de juillet et août venant confirmer la forte saisonnalité de l'activité, notamment liée à l'apport touristique indispensable à la viabilité de l'activité.

La part du CA réalisé en moyenne saison (mai juin et septembre) reste très faible.

A ce jour, la nature du local ne permet pas d'envisager de développer l'activité de restauration en moyenne saison ni même en pleine saison.

Les investissements envisagés par la commune afin d'aménager le local sont indispensables pour développer l'activité. Ils ne peuvent toutefois pas garantir de pérenniser l'activité à l'année, ni les résultats du futur gérant. Une augmentation du loyer mensuel est envisageable si des travaux sont réalisés.

Au-delà des données, des scénarios et des hypothèses, les différents entretiens que nous avons pu avoir avec les élus et plus particulièrement avec Madame Hennion, nous ont laissé entrevoir l'attachement que peuvent avoir les clients (et la gérante) pour l'Arbousier (lien social, lieu de rencontre, de manifestations culturelles). Cela ne se quantifie pas mais doit être pris en compte.

Un travail sur la communication et la mise en place d'évènements pourrait permettre de développer l'activité.

De nouveaux concepts, services sont à tester et à développer sur la base des attentes des clients actuels, mais également de ceux qui ne fréquentaient pas ou peu régulièrement l'Arbousier.

Hors saison, l'Arbousier pourrait également servir à l'animation locale (repas de chasseurs, loto, autres événements organisés par des particuliers...) sous réserve, bien entendu, de couvrir une partie de la terrasse.

Enfin, dans la perspective d'une reprise de l'activité par un porteur de projet, le profil et la personnalité du futur gérant aura une incidence décisive dans la réussite de la reprise et du projet. Une gestion rigoureuse et un investissement total du repreneur seront de nature à permettre de développer l'activité.

L'espace extérieur existant n'est ni aux normes, ni assez vaste pour accueillir une cuisine destinée à la restauration.

L'espace intérieur n'est pas tout à fait aux normes (voir diagnostic 2020). De plus l'idée de le transformer tout de suite en « café de Pays » reviendrait à nous priver d'un espace public « salle polyvalente ».

L'étude des cadres juridiques, financiers et administratifs en cours et une rencontre avec Mme Tronc, démontrent que le modèle d'une gestion en régie municipale est à exclure. Ce mode de fonctionnement avait été « toléré » jusqu'à présent. Au vu des nouvelles réglementations et pratiques administratives, la commune ne sera plus autorisée à fonctionner ainsi : « on ne peut défendre l'idée qu'une buvette est un service public ».

B- Les contraintes des normes

<https://www.gard.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches/Debits-de-boissons/Debits-de-boisson#!/Professionnels/page/N31358>

C- Le contexte de la crise sanitaire

Voir décret préfecture

2- LES QUESTIONS

Comment assurer durant la saison de transition 2021 des services de café, restauration, animations, de qualité ?

Comment préparer l'avenir de l'Arbousier ?

3- LES PROPOSITIONS

La phase actuelle de 2021 doit être considérée comme une période transitoire, aussi et surtout comme un temps propice à la réflexion du projet à long terme nourrie par l'expérimentation au présent.

Cette expérimentation vise à combiner et à organiser dans le même lieu plusieurs espaces ;

- **Espace de petits services aux habitants** : pain, journaux, autres ???
- **Espace de convivialité** : buvette + activités (ateliers, lecture, pétanque...)
- **Espace de restauration** : food truck + camion de pizza
- **Espace artistique et culturel** : en lien avec les associations

Ce que nous allons mettre en place dès 2021 doit nous servir de laboratoire afin de réfléchir au lointain pour le futur du lieu.

3-1 Une expérimentation en coopération d'acteurs

Elle s'envisage comme un dialogue continu entre les acteurs intervenant autour et dans le lieu de l'Arbousier : équipe municipale, associations, services de restauration, service de boissons et d'accueil, habitants du village. Le développement de cette expérimentation sera réalisé dans une collaboration étroite dans laquelle les partenaires apprendront les uns des autres et de la collaboration elle-même.

Cette saison 2021 doit servir à concevoir collectivement un nouveau concept de lieu répondant aux attentes des habitants, dans la vision sociétale portée par l'équipe municipale. L'évaluation de son fonctionnement, des solutions qui auront été mise en place, des processus de pilotage aidera à maintenir la continuité du développement de ce concept, dont le contenu n'est pas connu à ce jour. L'observation des nouveaux usages qui seront expérimentés, les propositions issues du travail collectif, les recherches de points de convergence entre les parties prenantes et les habitants, les

méthodes visant à faciliter les échanges et l'invention collective seront autant de supports pour alimenter le développement d'un nouveau concept d'activité.

3-2 Un fonctionnement collaboratif

Afin d'articuler au mieux la mise en œuvre et les responsabilités de chacune des parties prenantes nous envisageons un fonctionnement fondé sur une répartition de rôles, en créant 3 instances.

Gestion directe du lieu (buvette + espace service) : [Création d'une association de gestion](#)

Elle est composée d'habitants volontaires pour s'investir dans la gestion du « bar » (buvette et espace service), du personnel salarié en charge du fonctionnement des services et de représentants de l'équipe municipale.

Elle prendra le statut d'association 1901 dont le ou la président-e aura la responsabilité de la buvette et de l'espace service.

Fonctionnement :

- Une personne salariée ayant la délégation de la licence IV aura la charge de la régie générale des lieux.
- L'équipe d'habitants bénévoles s'engageront à des tâches régulières.
- Le calendrier de répartition des tâches sera construit en début de saison et réajusté avec l'ensemble de l'équipe.
- Face à la non-rentabilité de l'Arbousier dans l'état actuel, une aide communale doit être mise en œuvre.

Suivi du projet : [création d'une commission « comité de pilotage »](#)

Elle est composée d'élus, d'habitants volontaires, de représentants d'associations locales engagées dans l'expérimentation, de représentants de l'association de gestion.

Ce « comité de pilotage » aura la fonction d'analyse et d'évaluation de ce qu'il se passe afin d'être une force de proposition pour la coordination générale du présent et la préparation du projet futur.

Ses rôles seront de :

- Proposer des activités, animations et établir une proposition de calendrier d'animation en début de saison
- Concevoir des supports et un calendrier d'évaluation du fonctionnement des activités (restauration, animations...), de la satisfaction des habitants et des acteurs (restaurateurs, porteurs d'animations...)

Coordination générale : [création d'une cellule de coordination](#)

Elle est composée d'élus et portera, au nom de la commune, les responsabilités juridique, administrative et de gestion générale de l'expérimentation.

Ses rôles seront de :

- Définir les principes d'une politique d'occupation de l'espace (fréquence, types de manifestation,), en lien avec les autres instances.
- Acter le calendrier en collaboration avec le comité de pilotage et l'association de gestion.
- Veiller à ce que l'activité de l'espace « Arbousier » (définition des règles du jeu buvette / restauration les soirs de manifestations) résulte bien d'une concertation entre les parties prenantes.

- Organiser et superviser une évaluation régulière, participative de l'expérimentation
- Assurer des liens d'échanges avec les habitants et les commissions en charge de la mise en œuvre du programme municipal.
- Etablir des rapports intermédiaires et en fin de saison

3-3 Une évaluation continue, participative et pluridimensionnelle

S'engager dans une phase de transition est à la fois un objectif et une méthode.

C'est un processus par étapes, fait de tâtonnements et d'allers et retours, soutenu par une visée à long terme partagée entre les acteurs.

Néanmoins la destination, le service, le « produit » n'est pas défini à l'avance et sera le résultat de solutions qui seront directement expérimentées dans le lieu de l'Arbousier. C'est l'usage qu'en feront les habitants qui déterminera leur valeur d'avenir.

L'évaluation peut être un outil servant à appuyer les changements qui auront été expérimentés et tirer des enseignements de l'action. La collecte, tout au long de l'expérimentation, des informations utiles pour comprendre ce qui fonctionne ou pas, les impacts auprès du public qui va fréquenter les lieux, les impacts auprès des professionnels (gestion du café-buvette, food trucks, artistes...), les changements opérés dans l'organisation des activités, de la gestion des lieux ... permettra de déterminer la valeur des solutions qui auront été construites et testées.

Pour cela les 3 instances de gouvernance seront invitées à coconstruire leur dispositif d'évaluation : choix des critères et de modes d'évaluation (par exemple sous forme de questionnaire, interviews, tableaux de bord, réunions de travail , ateliers avec les habitants ...)

Le choix de ce type d'évaluation vise à aider à ne pas penser l'avenir de l'Arbousier en terme de modèle mais plutôt en terme d'«ingrédients » qui serviront à construire une prochaine étape avec l'idée qu'il pourrait ne pas y avoir de fermeture et que l'expérience soit poursuivie après l'automne.

3-4 Validation et communication

En partant du principe qu'il sera possible – avec l'accord des autorités sanitaires – d'ouvrir au printemps 2021, un premier calendrier de validation et communication est posé :

- **Validation au sein du conseil municipal d'un texte projet final – transitoire** - (étape en cours) > **mardi 27 avril**
- **Diffusion d'un texte sous forme de « communiqué aux habitants »** pour expliquer le projet d'ici 10 jours > **vendredi 30 avril**
- **Convocation d'une assemblée des habitants** qui le souhaitent d'ici 3 semaines > **samedi 22 mai à 14 h terrasse de l'Arbousier** (voir avec les contraintes et les possibles liés à la gestion de la question sanitaire)

ANNEXES

ANNEXE 1 - HISTORIQUE DU « PROJET ARBOUSIER » (période 2008 – 2013 en cours d'écriture)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ARBOUSIER PAR ANNEE

B	Revêtement comptoir inox	1 812,19	2008	
C	Installation lampadaire cour	3 025,88	2008	
B	Electricité bar	526,24	2008	
B	Electricité bar	3 790,12	2008	
B	Bloc porte	1 472,76	2008	
B	Rideau électrique	1 458,86	2008	
B	Matériaux construction	406,60	2008	
C	Clapicette cour	327,62	2008	
C	Clapicette cour	435,42	2008	
C	Clapicette cour	316,29	2008	
E	Divers vaisselles, verres, ustensiles...	315,54	2008	
B	Matériaux construction	617,53	2008	
B	Matériaux construction	2 173,60	2008	
B	Matériaux construction	2 104,71	2008	
E	Machine à glaçon	911,35	2008	
B	Timbre d'office	466,31	2008	
B	Carrelage	418,99	2008	
E	Parasols, ustensiles...	498,90	2008	
B	Gouttière cuivre	653,61	2008	
E	Porte-sac poubelle inox	119,60	2008	
E	Tables alu, tables basses, fauteuils	2 750,80	2008	
E	Caisse enregistreuse	1 076,40	2008	
B	Travaux en régie - Estimation MO personnel communal	6 399,80	2008	
B	Extincteurs	239,00	2008	32 318,12
E	Etagères murales inox, chaises, tables (occasion)	315,74	2009	
E	Caisse enregistreuse	1 075,20	2009	
C	Suspensions lampadaire	445,00	2009	
E	tour réfrigérée, étagère inox, étagère sur mesure, lave-verres	4 166,86	2009	
E	Ventilateur, cuisinière	351,88	2009	
E	Réchaud, poele paella	355,80	2009	
C	Sable	25,74	2009	
C	Poteau lampadaire	263,12	2009	
B	Pose vanne, regard	442,52	2009	
C	Tubes lampadaire	53,82	2009	
C	Electricité lampadaire	426,97	2009	
C	Matériel lampadaire	117,87	2009	
B	Matériaux construction	32,04	2009	
B	Matériaux construction	220,40	2009	
E	Ustensiles, assiettes, torchons, ..	130,86	2009	
E	Parasols	103,33	2009	
E	Panneaux pub Arbousier et banderole	176,29	2009	8 703,44
E	Pergola	1 991,34	2010	1 991,34
E	Lave-verres	838,80	2016	
E	Cuisinière vitro-céramique	499,90	2016	
C	Sagnes pergola	499,99	2016	1 838,69
E	Armoire vitrée réfrigérée	478,80	2017	478,80
E	Fauteuils	2 001,60	2018	2 001,60
E	Machine à glaçons	1 022,35	2019	1 022,35
E	Tables et chaises alu	1 305,60	2020	1 305,60

49 659,94

HISTORIQUE DU DOSSIER "LARBOUSIER"

Été 2016	Réalisation par François Privat, architecte, d'une esquisse de l'agrandissement de l'Arbousier	1800
sept-16	Thierry Laurent prépare le dossier LEADER pour obtenir les financements	
21/09/2016	Le conseil valide le projet, la plan de financement, demande les subventions et autorise le maire à signer tout acte nécessaire au projet (délibération 055/2016)	
21/09/2016	Le conseil approuve la motion proposée par JC Manchon : le projet doit tend vers un café de pays. La structure doit profiter à tous les habitants et no qu'à des évènements festifs ou de restauration (délibération 055-1/2016)	
oct-16	Thierry Laurent va présente le dossier en commission LEADER	
04/11/2016	Un avis d'opportunité est émis par les membres de la commission	
15/11/2016	Le dossier est déclaré incomplet par le GAL. Il manque le permis de construire (ou à minima le récépissé. L'attestation concernant les co-financements CCPU et département. La délibération intégrant ses financeurs dans le plan de financement	
11/01/2017	Le conseil approuve le devis de Tiffany Larroze, architecte pour une mission partielle d'élaboration du permis de construire et des dossiers ERP (délibération 005/2017)	1904.5
02/03/2017	Courrier de la commune au GAL qui s'engage à délibérer dès qu'elle peut pour le nouveau plan de financement.	
09/03/2017	La commune dépose le permis de construire selon l'esquisse de M. Privat. Dossier mené par Tiffany Larroze, architecte	
05/04/2017	Délibération 030/2017 approuvant le nouveau plan de financement avec intégration des aides CCPU et département	
05/04/2017	Démission de Thierry Laurent du conseil municipal	
10/04/2017	Commande d'une étude de marché à la CCI GARD	
21/04/2017	Dossier LEADER déclaré complet	
26/04/2017	Courrier du GAL : la subvention LEADER est accordée	
15/05/2017	Courrier de la commune au GAL : "des modifications seront apportées au projet... sans changer ni sa nature, ni la surface commerciale, ni le plan de financement. Seule l'aspect architectural est concerné par ces changements qui pourront entraîner une modification du montant total du projet. Un dossier architectural ... vous sera adressé ultérieurement	
02/06/2017	Proposition de refus de PC du service instructeur de la CCPU (zone inondable). Proposition non retenue par la commune	
17/06/2017	Accord tacite du PC. Certificat de non-opposition du 17/07/17	
30/06/2017	Courrier de l'architecte Tiffany Larroze : <u>demande au maire de prendre l'entière responsabilité de mener le nouveau projet sans déposer un nouveau permis ou un modificatif</u>	
19/07/2017	Le conseil approuve le contrat d'architecte pour travaux sur existants de Tiffany Larroze (délibération 053/2017). Comprend les missions de conception, passation marchés, exécution travaux, réception. Enveloppe des travaux : 120 000 € (reprise de l'enveloppe initiale)	
01/08/2017	Courrier de Tiffany Larroze, architecte : nouvelle proposition de contrat. Prévoit 2 esquisses. Indique que "le souhait (du maire) de commencer les travaux avant fin 2017 parait à ce jour impossible à respecter. Proposition restée sans suite	
01/09/2017	Echange entre le secrétariat et Tiffany Larroze. Les éléments en sa possession ne sont pas clairs et le projet ne lui a été présenté que de façon partielle. De même l'étude économique réalisée par la Chambre de Commerce ne lui a pas été communiquée.	
11/10/2017	Le conseil municipal retire sa délibération 053/2017 concernant le contrat de mission architecte	

11/10/2017	Le conseil municipal approuve la nouvelle mission de Tiffany Larroze (Délibération 055/2017). Mission DIAG préalable "Définition du Programme et Esquisses". L'architecte indique "afin de repartir sur des bases de travail plus saines, je vous propose de reprendre le projet. Il parait obligatoire de reprendre la programmation du projet qui ne semble pas définie ni arrêtée à ce jour mais également d'intégrer le résultat de l'étude économique que vous avez déjà commandée sur la viabilité du projet, dont je viens d'être informée".	
10/11/2017	Réunion de travail architecte : il est toujours question de café de pays à partir de l'arbousier actuel	
10/11/2017	Réception du dossier complet de l'étude de marché. Transmis à l'architecte	
16/11/2016	Réunion de travail architecte : il est notifié à l'architecte que le projet est déplacé dans la salle polyvalente	
20/11/2017	Compte-rendu de l'architecte suite aux réunions de travail : indique notamment que le changement de lieu "remet totalement en question la mission DIAG approuvée en octobre. Elle suspend sa mission en attendant la suite mais précise que si cette mission est abandonnée suite au changement radical du projet, elle enverra une note d'honoraire de 20% de la mission DIAG.	
20/11/2017	Courrier rédigé par le maire concernant la modification du projet. NON ENVOYE car le maire indiquait "notre architecte peut rapidement nous proposer un projet ce qui nous permet de tenir les délais". IRREALISABLE.	
27/11/2017	Courrier de Tiffany Larroze : AR interruption mission DIAG sur demande maîtrise d'ouvrage	
21/12/2017	Délibération 085/2017 : retrait de la mission DIAG de Tiffany Larroze et règlement des 20% annoncés dans son compte-rendu	273.19 €
19/01/2018	Courrier du GAL : date limite pour le commencement des travaux fixée au 24/04/2018	
12/02/2018	Courrier de la commune au GAL : notification d'abandon du projet	
13/03/2018	Courrier du GAL : AR notification abandon. Le projet est déprogrammé de LEADER	
08/01/2018	Retrait du permis de construire.	
05/04/2018	Inscription au budget de la commune de la somme de 10 000 pour un concours d'architecte pour l'arbousier	
26/04/2018	Acquisition partie d'une parcelle de Jérôme Roussel (sud de la salle polyvalente)	5 930.00 €
Mars 2019	Lancement concours architecte	
Mai 2019	Réception 4 dossiers archi : Welisch, Théma, Pierre, Carboni	
11/07/2019	Sélection 3 archis : Théma, Pierre, Carboni (Prime 1 500 par archi)	
Oct 2019	Réception des dossiers des 3 archis (Théma inexploitable).	
12/12/2019	Choix architecte : Carboni - Paiement prime Carboni et Pierre	3 000.00 €
Janvier 2020	Rencontre Carboni. Révision de l'estimation. Agencements inclus	
27/02/2020	Délibération mission maîtrise d'œuvre partielle Carboni (11 846,40 TTC - esquisse et ASP)	
14/05/2020	Envoi à Carboni + SOCOTEC lettre mission signée	
15/07/2020	Remise du dossier PC par Bruno Carboni en mairie	
17/08/2020	Paiement mission partielle Carboni	10 346.40 €
17/08/2020	Paiement mission assistance SOCOTEC	960.00 €
	Total des frais engagés	24 214.09 €

ANNEXE 2 - MODÈLE DE GESTION 2008 – 2020

Juillet 2008 – Septembre 2013 : Gestion communale

Activités :

Bar, glaces, tapas, pains, journaux, Pizzas Stéphane + salade marché nocturne du vendredi (assiette du marché), repas hebdomadaires (Olivier : 2009 à 2011). Au fil des années, accueil de cuisiniers : cuisine indienne, du monde

Horaires :

8H00-13H30 / 17H-21H30 (juin et septembre) 18H-22H30 (juillet et août) Fermeture : mercredi matin

- Fermeture lors des concerts Agités, fête votive (convention Passée avec les associations fixant le nombre de manifestations autorisées)

Organisation :

2008 : 1 employée (Eva Clément) en CDD de 35H hebdo de juillet à septembre + quelques membres du conseil municipal en soutien

2009 à 2013 : 2 employées en contrat accompagnement emploi (CAE) / 20 heures hebdomadaires / lissage horaire

Gestion du lieu (activités, animations...) : Aleth Robin et quelques conseillers
Gestion du planning des employés et salaires : Cécile

Gestion des commandes et intervention technique : Olivier

Administration :

Juin 2008 : création d'une régie de recettes municipale propre à l'Arbousier. Juin 2014 : suppression de la régie

Les dépenses et les recettes de l'Arbousier sont comptabilisées sur le budget principal de la commune (pas de budget annexe) ce qui permet des tarifs HT. Régisseur principal : André Touflet jusqu'en 2010. A partir de cette date, Cécile Chabrol jusqu'à 2014.

Une comptabilité « interne » est tenue afin de voir les bénéfices/pertes de la structure

Structure juridique :

Aucune. L'Arbousier est considéré comme un « centre de convivialité », totalement assimilé aux activités communales à l'instar de la médiathèque.

Responsable : le maire

Assurance : Villassur Groupama comme tous les bâtiments communaux

Licence 4 :

Remise en service par l'intermédiaire des douanes en avril 2008 (déclaration de mutation de JL Galon vers A. Robin).

Permis d'exploitation au nom d'André Touflet, régisseur

Juin 2014 – Septembre 2020 : location saisonnière

Locataires :

2014 : Marylène TOCH

2015 à 2017 : Véronique HENNION 2018 :

Estelle RONDET

2019 et 2020 : Vincent BERAUD

Durée et forme de location : 5 mois – Convention d’occupation précaire du local + matériel approuvée par délibération du conseil municipal

Loyer : 130 € par mois + facturation eau, assainissement, électricité, ordures ménagères

Activités et horaires :

Ils ont varié en fonction du locataire. De 2015 à 2017, Véronique a repris les horaires et les activités principales de la gestion municipale : bar, glaces, tapas, pains, journaux, Pizzas Stéphane...

Incident de location en 2018 : arrêt prématuré (15/08). Plaintes du voisinage...

Structure juridique :

Il n’y en a pas. La commune loue un local et du matériel. La plupart des locataires étaient autoentrepreneurs.

Licence 4 :

A chaque changement de locataire, la licence a fait l’objet d’une déclaration de mutation adressée conjointement à la Préfecture et au Procureur

L’exploitant de la licence doit être titulaire du permis d’exploitation correspondant

